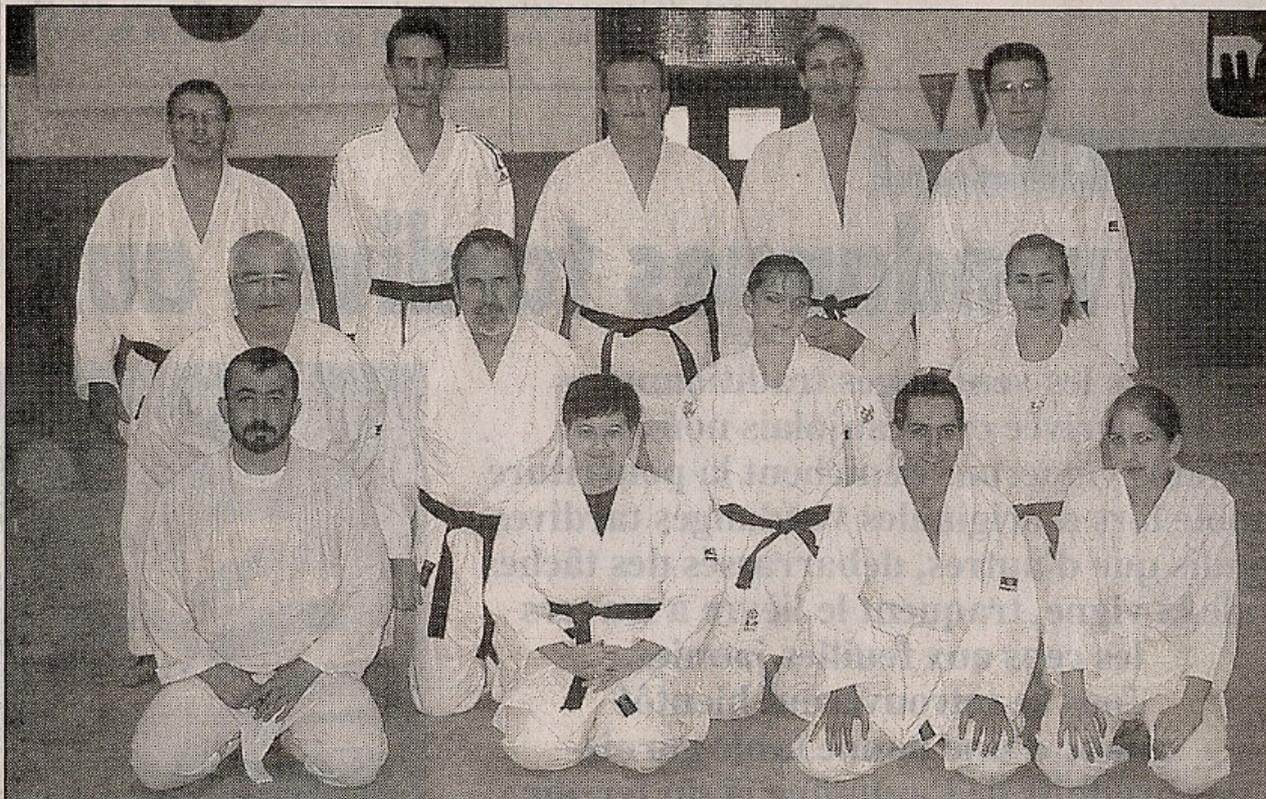


Les Arts martiaux créent une section de jujitsu



Seize adultes pratiquent le judo-jujitsu au sein de l'association des Arts martiaux.

DEPUIS le début de la saison 2001-2002, l'association des Arts Martiaux a créé une nouvelle section de jujitsu.

Cette discipline, intimement liée au judo puisque son ancêtre, peut être pratiquée dès l'âge de 12 ans et en principe sans limite d'âge supérieure. Tout le monde peut y trouver sa voie. Certains préfèrent les compétitions, qu'elles soient « d'expression technique » ou « d'expression combat ». D'autres pour pratiquer une méthode de défense efficace (self défense) qui a fait ses preuves. Les derniers, tout simplement pour s'adonner à un sport, un art martial moderne, empreint du code moral du judo, qui peut guider un adoles-

cent, un homme, une femme, tout au long de sa vie.

Seize adultes, dont quatre ceintures noires (Franck Riou, Jean Bertoli, Fabrice Beloud, Bernard Bonino) font partie de cette section. Trois autres adhérents vont être présentés prochainement à l'examen pour l'obtention de la ceinture noire (Delphine Riou, Franck Vanwalscappel, Yves Canet).

Les cours sont assurés par Bernard Bonino, professeur diplômé, et ont lieu les lundis et les jeudis de 20 à 21h30.

Les cours de judo pour les enfants sont donnés les mêmes jours de 18 à 19 heures et pour les adolescents de 19 à 20 heures.

Les personnes intéressées par la pratique des Arts Martiaux peu-

vent effectuer gratuitement un cours d'initiation les jours d'entraînement au complexe sportif Jean Brissaud ou téléphoner à Angèle Lacour, présidente de l'association, au 04 78 31 37 85.

L'association informe qu'elle n'assure plus les cours de yoga, la section ayant été dissoute.